

14 février 1938

Jean-Maurice Agnelet pousse son premier cri du côté de Monaco le 14 février 1938. Dans le quartier de La Condamine, au numéro 4, rue de la Turbie, son père y tient un commerce d'articles de pêche et de chasse.

Septembre 1962

Première rencontre entre Jean-Maurice alias Maurice Agnelet et Agnès Le Roux. La jeune adolescente vient de faire sa rentrée dans un lycée de la Principauté de Monaco où lui, y officie comme surveillant. Elle tombe tout de suite sous le charme de ce beau jeune homme. Mais ce n'est qu'en 1976 qu'ils entameront une relation amoureuse, quelques semaines après qu'Agnelet, devenu avocat, se soit occupé de son divorce avec M. Hennequet.

30 juin 1977

En conflit avec sa famille et plus particulièrement sa mère, Agnès la rebelle, décide de se venger, vivement encouragée par Agnelet, et d'accorder ses voix attachées à son poste d'administrateur du Casino de la Méditerranée à Dominique Fratoni, le redouté propriétaire du Casino Ruhl. La conséquence de la décision de sa fille est terrible pour Renée Le Roux. Cette dernière perd le pouvoir dans l'établissement créé par son mari Henri Le Roux, un éminent banquier monégasque. Fratoni peut pavoiser et rêver de faire de Nice le Las Vegas français. Mais la justice mettra fin à ses rêves de richesse...

29 octobre 1977 : Personne n'a vu, ni même aperçu, la silhouette d'Agnès Le Roux depuis le week-end de la Toussaint. Sa voiture, une Range Rover blanche à toit noir, a aussi disparu. Sa famille, ses proches tentent de la contacter sur son téléphone. En vain...

7 mars 1978

Lors de la perquisition menée au domicile d'Agnès Le Roux situé au 98, Bd Carnot à Nice, suite à la plainte déposée par sa mère Renée, inquiète de n'avoir toujours pas de nouvelles de sa fille depuis fin octobre 1977, la police découvre ce billet où il est écrit « Désolée. Mon chemin est fini. Je m'arrête là. Tout est bien. Agnès. Je veux que ce soit Maurice qui s'occupe de tout ».

Septembre 1978

Les enquêteurs chargés d'élucider la disparition de la jeune femme commencent à douter de la thèse du suicide sachant qu'ils n'ont retrouvé ni le corps ni l'imposant 4X4 de la jeune femme. Ils décident de placer en garde à vue son amant Maurice Agnelet. Les enquêteurs ont découvert que Maurice Agnelet a empoché en février 1978, la coquette somme de trois millions d'euros, l'argent reçu par Agnès Le Roux lors de la vente de ses parts du casino de la Méditerranée au clan Fratoni. D'autres éléments à charge sont retrouvés lors de

perquisitions effectuées dans les bureaux de son cabinet d'avocat au cours Saleya ou à son domicile. Le mis en cause nie en bloc les accusations.

17 septembre 1979

Les policiers chargés de l'enquête mettent la main à l'occasion de la perquisition d'une villa de campagne à Cantaron sur un lot de cinq livres de La Pléiade où l'on retrouve à l'intérieur des éléments compromettants, liés au calendrier de l'affaire de la disparition d'Agnès Le Roux.

4 février 1980

Entendu par le juge Mallard sur ces différents éléments à charge, Agnelet campe sur ses positions et ressort libre de son audition. Les policiers conserveront un souvenir amer de l'attitude « peu motivée » des deux premiers juges, Bouazis et Mallard. Renée Le Roux affirmera qu'ils étaient liés à la franc-maçonnerie et protégeaient leurs « frères » Agnelet et Fratoni.

13 août 1983

Installé au Canada depuis 1980, où il vit avec Françoise Lausseure, Maurice Agnelet est interpellé à son retour en France. Il faisait alors l'objet d'un avis de recherche suite à son inculpation dans l'affaire Le Roux pour homicide volontaire et abus de confiance. Il est incarcéré puis libéré en février 1984 dans l'attente de la fin de l'instruction.

30 septembre 1985

Suite à l'instruction du juge Mallard, Agnelet bénéficie d'un non-lieu dans l'affaire de la disparition d'Agnès Le Roux. Mais il sera condamné par la Cour d'appel de Lyon le 13 novembre 1986 à trente mois d'emprisonnement, dont six avec sursis, pour abus de confiance et complicité d'achat de vote.

Juin 1999

Coup de théâtre dans l'affaire Le Roux ! L'instruction est relancée avec la requalification en homicide volontaire. Ce revirement a été rendu possible par la rétractation de son ancienne maîtresse Françoise Lausseure. Cette dernière avait affirmé devant les enquêteurs qu'Agnelet était avec elle à Genève lors du week-end de la Toussaint, les 29 et 30 octobre 1977, et ne pouvait donc pas être tenu responsable de la disparition d'Agnès. Vingt ans après cette déclaration, synonyme d'alibi pour Agnelet, elle avoue en juin 1999, puis de nouveau en mars 2000, avoir menti pour protéger son amant de l'époque !

23 novembre 2006

Ouverture du second procès d'Agnelet devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes. Le

sexagénaire est acquitté par les jurés le 20 décembre. Le parquet fait appel.

11 octobre 2007

Début du procès en appel qui se tient devant les assises d'Aix-en-Provence. Et là, changement de verdict puisque Maurice Agnelet est condamné à une peine de vingt ans de prison pour assassinat. L'ancien avocat décide de contester le jugement et se pourvoit en cassation, qui maintient son jugement en octobre 2008.

10 janvier 2013

La Cour européenne des droits de l'homme annule la décision de justice de 2008 au motif que le verdict n'a pas été motivé. La justice décide d'un troisième procès.

4 mars 2011

Jean-Pierre Hernandez, un ancien voyou marseillais de 75 ans, affirme que c'est l'un de ses proches, un certain Jeannot Luchesi, qui a assassiné la jeune héritière du casino de la Méditerranée. Il lui aurait fait cette révélation quelques jours avant de mourir en 1987. L'homme se dit prêt à témoigner devant la justice.

11 avril 2014

La cour d'assises de Rennes décide de condamner pour assassinat Maurice Agnelet à la peine de vingt ans de prison. Ce procès, le troisième pour Agnelet, sera marqué par le témoignage déterminant de son fils, Guillaume, qui raconte qu'à l'âge de 14 ans, il a reçu la confession de sa mère sur la culpabilité de son père. Cette dernière, Annie Litas, contestera la version de son fils.

8 juillet 2015

Le pourvoi en cassation de Maurice Agnelet est rejeté. Sa condamnation devient définitive. C'est la fin d'une saga judiciaire de 37 années.

24 décembre 2020

Souffrant de nombreux problèmes de santé, Maurice Agnelet est libéré de la prison de Caen où il était incarcéré à la condition qu'il s'installe chez son fils en Nouvelle-Calédonie à Nouméa.

12 janvier 2021

Victime d'un arrêt cardiaque pendant son sommeil, son fils découvre au matin son père mort dans son lit. Il était âgé de 82 ans.

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité